Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Décembre 2023

JOYEUSES FÊTES À TOUS!

Prochaine assemblée

conseil municipal

le 15 janvier 2024, 19h30

Édifice municipal

MICHEL AUCOIN
Maire

- Régie d'aqueduc
- Ressources humaines
- Sainte-Victoire en Fête

RÉJEAN CHAMPAGNE
conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER
conseiller

- Urbanisme
- Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut)
- Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Ruralité
- Minéraux Mart
- Sainte-Victoire en Fête
- Ressources humaines

CATHERINE FAUCHER
conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC)
- Comité régional de développement social (CRDS) - Ressources humaines
- Loisirs - Politique culturelle régionale

MICHEL ROY
conseiller

- Bibliothèque
- Régie d'aqueduc
- Voirie- Loisirs
- Sainte-Victoire en Fête

FRANÇOIS COURNOYER
conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN
conseillère

- Bibliothèque (substitut)-
- Sainte-Victoire en Fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

ÉDITION 38-12

BUDGET

Les membres du conseil municipal ont adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 4 décembre 2023, le budget de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour l'année 2023. Le taux de taxation annuel, que ce soit résidentiel ou agricole, a été établi à 0.66$ par tranche de 100$ d'évaluation municipale.

Vous pouvez consulter toute la documentation pertinente sur notre site web au : www.saintevictoiredesorel.qc.ca

LES RÉALISATIONS DE 2023 :

- Installation de deux enseignes d'affichage numérique pour informer les citoyens;
- Réalisation du tournoi de soccer annuel de la Ligue de soccer des Patriotes, qui a accueilli plus de 2 000 personnes;
- Partenariat et prêt d'un local afin d'instaurer un service de proximité pour les ainés (travailleuse de milieu);
- Obtention d'une subvention de 25 000 $ pour l'aménagement d'un Salon des ainés dans l'église (travaux prévus pour le printemps 2024);
- Obtention d'une subvention de 7 500 $ pour la réalisation d'une fête d'accueil pour les nouveaux citoyens dans le cadre du programme *Accueillir en français*;
- Obtention d'une subvention de 10 000 $ dans le cadre du Fonds « *En Montérégie, on bouge!* » pour l'aménagement du parc-école (installation des nouveaux modules de jeux au printemps 2024);
- Collaboration pour la réalisation de divers événements pour les citoyens, dont notamment Sainte-Victoire en Fête, Courses de VTT sur neige, Festival Country le Ste-Vic et les Vêpres musicales;
- Réalisation de nombreux événements pour les citoyens, tels Plaisirs d'hiver, la fête de l'Halloween, la matinée de Noël pour les familles, l'heure du conte dans les parcs et les cours d'activités physiques en plein air *Ainés actifs*;
- Budget participatif, achat de boites à fleurs au village;
- Conversion de l'éclairage publique au DEL.

VŒUX DES FÊTES

Je me joins aux conseillers et aux employés municipaux pour souhaiter à tous les citoyens un très joyeux temps des fêtes. La santé et du bonheur à chacun d'entre vous. Profitez de ce temps pour passer des moments de qualité avec ceux que vous aimez.

Je vous rappelle que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement. Les employés seront de retour aux heures habituelles dès le 8 janvier.

Michel Aucoin, Maire

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté de Pierre-De Saurel
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2024.

Le budget 2024 est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 décembre 2023.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le plan triennal d'immobilisations est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 décembre 2023.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 4 décembre 2023, à compter de 19h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Rapport du maire

4- Présentation des prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité

5- Adoption du budget

6- Adoption du plan triennal d'immobilisations

7- Projet de règlement #418-23 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2024

8- Période de questions (20 minutes)

9- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Rapport du maire

Le maire M. Michel Aucoin donne lecture de son rapport à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Pour l'année 2023 qui se terminera bientôt, on peut anticiper un surplus à la fin de l'année courante.

Je vous informe de tous les contrats supérieurs à 25 000$ (ou représentants une dépense de plus de 2 000$ avec un même contractant pour une dépense totale de 25 000$ et plus) que la Municipalité a contracté pour vous, auprès de certains fournisseurs :

FOURNISSEUR	MONTANT	SERVICE
Opaque peinture	49 899.16 $	Peinture du toit du centre récréatif et du bureau
Raymond Chabot Grant	30 831.48 $	Vérification comptable, Audit 2022
Asphalte Expert	41 606.59 $	Travaux d'asphaltage
Automobile Paillé inc.	69 075.98 $	Véhicule pour la voirie
Excavation M. Leclerc inc.	83 002.63 $	Travaux d'aqueduc, montée Sainte-Victoire
Beneva inc.	33 885.80 $	Assurances collectives
Gimatech électrique inc.	29 053.31 $	Travaux électriques pour les immeubles
Danis Construction inc.	38 287.53 $	Travaux d'aqueduc
Société Raynald Mercille	53 546.83 $	Honoraires professionnels
Vitrerie H.G. Côté	27 339.28 $	Mise aux normes des portes du centre récréatif –
Compteurs d'eau du Québec	86 569.57 $	Compteurs d'eau intelligents – Phase 3
Banque Royale du Canada	122 631.21 $	Règlement d'emprunt pour le prolongement de
FQM assurances	53 845.21 $	Assurances – Municipalité
Municipalité de Saint-David	30 269.32 $	Services d'inspecteur en bâtiment
Excavations Michel Lemay inc.	96 400.53 $	Déneigement municipal (chemins d'hiver)
Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska	194 891.58 $	Approvisionnement et traitement de l'eau potable
Ville de Sorel-Tracy	449 627.04 $	Service de protection contre les incendies
Ministre des finances	279 149.00 $	Service de police
MRC de Pierre-De Saurel	799 443.80 $	Gestion des matières résiduelles, quotes-parts et
Hydro-Québec	52 951.47 $	Électricité pour les immeubles municipaux

Afin de satisfaire aux exigences de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe de la rémunération du maire et des conseillers, pour l'année 2023 :

Maire

Rémunération :	19 418.64 $
Allocation de dépenses :	9 709.68 $
Total :	29 128.32 $

Pour les conseillers

Rémunération :	6 466.44 $	(x6)	= 38 798.64 $
Allocation de dépenses :	3 236.28 $	(x6)	= 19 417.68 $
Total:	9 702.72 $		= 58 216.32 $

Grand Total : 87 344.64 $

Les réalisations de 2023 :

- Installation de deux enseignes d'affichage numérique pour informer les citoyens;
- Réalisation du tournoi de soccer annuel de la Ligue de soccer des Patriotes, qui a accueilli plus de 2 000 personnes;
- Partenariat et prêt d'un local afin d'instaurer un service de proximité pour les ainés (travailleuse de milieu);
- Obtention d'une subvention de 25 000 $ pour l'aménagement d'un Salon des ainés dans l'église (travaux prévus pour le printemps 2024);
- Obtention d'une subvention de 7 500 $ pour la réalisation d'une fête d'accueil pour les nouveaux citoyens dans le cadre du programme *Accueillir en français*;
- Obtention d'une subvention de 10 000 $ dans le cadre du Fonds « *En Montérégie, on bouge!* » pour l'aménagement du parc-école (installation des nouveaux modules de jeux au printemps 2024);
- Collaboration pour la réalisation de divers événements pour les citoyens, dont notamment Sainte-Victoire en Fête, Courses de VTT sur neige, Festival Country le Ste-Vic et les Vêpres musicales;
- Réalisation de nombreux événements pour les citoyens, tels Plaisirs d'hiver, la fête de l'Halloween, la matinée de Noël pour les familles, l'heure du conte dans les parcs et les cours d'activités physiques en plein air *Ainés actifs*;
- Budget participatif, achat de boites à fleurs au village;
- Conversion de l'éclairage publique au DEL.

Vos élus municipaux ont pour objectifs de répondre aux besoins des citoyens de Sainte-Victoire-de-Sorel tout en vous offrant des services de qualité.

4- Présentation des prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité

REVENUS		
ACTIVITÉ	**BUDGET 2023**	**BUDGET 2024**
REVENUS DE TAXES		
Taxe foncière	**2 495 583 $**	**2 545 700 $**
TAXES, COMPENSATIONS, TARIFICATION		
SERVICES MUNICIPAUX		
Eau	190 000 $	190 000 $
Égouts (service de la dette)	35 000 $	35 000 $
Traitement des eaux usées	16 800 $	20 160 $
Matières résiduelles	247 000 $	267 000 $
Aqueduc rue Pierre	1 400 $	1 300 $
Sous-Total	**490 200 $**	**513 460 $**
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Entretiens UV	15 000 $	15 000 $
Revenus loisirs	35 000 $	48 500 $
Raccordement aqueduc et égouts	5 000 $	10 000 $
Revenus - espaces publicitaires Les Plumes	1 000 $	2 000 $

Revenus de location - centre récréatif (Centre de services scolaire de Sorel-Tracy)	40 685 $	41 500 $
Revenus de location – immeubles municipaux	10 100 $	12 100 $
Sous-Total	**106 785 $**	**129 100 $**
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
IMMEUBLES DES RÉSEAUX		
Écoles primaires et secondaires	3 300 $	5 000 $
Sous-Total	**3 300 $**	**5 000 $**
IMPOSITION DE DROITS		
Licences et permis	4 500 $	5 000 $
Droits de mutation mobilières	70 500 $	100 000 $
Droits sur les carrières et sablières	15 000 $	20 000 $
Sous-Total	**90 000 $**	**125 000 $**
AMENDES ET PÉNALITÉS		
Amendes - Sûreté du Québec	**7 500 $**	**7 500 $**
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊT		
Banques et autres institutions	2 000 $	2 000 $
Arriérés de taxes	10 000 $	10 000 $
Sous-Total	**12 000 $**	**12 000 $**
APPROPRIATION DU SURPLUS	- $	**395 700 $**
TRANSFERTS		
Programme TECQ 2010-2013 (intérêts)	5 273 $	4 775 $
Programme TECQ 2014-2028 (intérêts)	6 754 $	7 455 $
Programme d'aide à la voirie locale	10 000 $	10 000 $
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)	- $	77 500 $
Partenariat 2020-2024	35 000 $	129 915 $
Fonds régions et ruralité (FRR)	20 000 $	25 000 $
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)	2 541 $	- $
Redevances – Parc éolien Pierre-De Saurel	- $	56 000 $
Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)	- $	- $
Aqueduc rue Chambly (financement 405-22) intérêts	- $	3 500 $
Sous-Total	**79 568 $**	**314 145 $**
Programme TECQ 2010-2013 (capital) – Financement 1	2 293 $	2 400 $
Programme TECQ 2010-2013 (capital) – Financement 2	6 913 $	7 200 $
Programme TECQ 2010-2013 (capital) – Financement 3	2 924 $	3 035 $
Programme TECQ 2014-2018 (capital)	12 711 $	13 150 $
Programme TECQ 2019-2023 (capital)	1 183 672 $	274 110 $
Règlement d'emprunt 405-22 (capital)	- $	2 500 $
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) (capital)	116 551 $	- $
Sous-Total	**1 325 064 $**	**302 395 $**
TOTAL DES REVENUS	**4 610 000 $**	**4 350 000 $**

CHARGES		
ACTIVITÉ	**BUDGET 2023**	**BUDGET 2024**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
RÉMUNÉRATION		
CONSEIL		
Rémunération des élus	90 608 $	95 015 $
GESTION DU PERSONNEL		
Rémunération des employés municipaux (administration)	238 016 $	255 310 $
Assurances collectives	35 000 $	36 000 $
Associations professionnelles	8 500 $	8 000 $
Reconnaissance des employés	1 500 $	1 700 $
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
BIENS ET SERVICES		
Poste et transport	8 500 $	8 500 $
Communications et affichage	24 668 $	25 000 $
Téléphonie	9 000 $	9 000 $
Internet et informatique	29 470 $	25 050 $
Congrès et délégations	15 000 $	15 000 $
Site web et applications	2 500 $	2 500 $
Autres	2 550 $	2 600 $
Articles ménagers et articles de cuisine	1 250 $	2 700 $
Fournitures de bureau, imprimés et livres	17 500 $	17 500 $
SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES		
Honoraires professionnels	60 250 $	56 500 $
Services techniques	50 060 $	55 000 $
AUTRES		
Entretien des infrastructures municipales administratives	36 500 $	37 725 $
CONTRIBUTION À DES ORGANISMES	354 993 $	428 125 $
Sous-total:	**985 865 $**	**1 081 225 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police	279 025 $	295 000 $
Sécurité incendie	470 695 $	480 000 $
Sécurité civile	6 100 $	6 100 $
Autres	39 150 $	40 200 $
Sous-total:	**794 970 $**	**821 300 $**
TRANSPORT		
Réseau routier		
Voirie municipale	305 300 $	381 500 $
Enlèvement de la neige	193 350 $	196 000 $
Éclairage des rues	14 800 $	14 000 $
Sous-total	**513 450 $**	**591 500 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	145 000 $	188 000 $
Réseau et distribution de l'eau potable	5 000 $	5 000 $
Traitement des eaux usées	3 000 $	18 500 $
Réseaux d'égout (entretien)	17 000 $	15 000 $
Matières résiduelles	247 000 $	267 000 $
Sous-total	**417 000 $**	**493 500 $**

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Logement social	**4 450 $**	**4 450 $**
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPE-		
Aménagement, urbanisme et zonage		
Administration et informatique	10 455 $	17 140 $
Honoraires professionnels	69 445 $	72 000 $
Sous-total:	**79 900 $**	**89 140 $**
LOISIRS ET CULTURE		
Activités récréatives	214 650 $	223 900 $
Centres communautaires	70 700 $	77 000 $
Patinoires extérieures	3 000 $	- $
Parcs et terrains de jeux	13 865 $	15 500 $
Événements, expositions et foires	11 250 $	15 000 $
Autres	10 000 $	10 000$
Activités culturelles		
Bibliothèque	38 000 $	40 000 $
Autres	- $	- $
Sous-Total:	**361 465 $**	**381 400 $**
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT		
Règlement d'emprunt 313-10	327 000 $	74 986 $
Règlement d'emprunt 345-15	126 500 $	126 549 $
Règlement d'emprunt 388-20	518 000 $	521 562 $
Règlement d'emprunt 405-22	35 000 $	23 086 $
Frais de financement – Aqueduc rue Pierre	1 400 $	1 302 $
Sous-Total:	**1 007 900 $**	**747 485 $**
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations - Administration	75 000 $	15 000 $
Immobilisations - Voirie	300 000 $	100 000 $
Immobilisations - Loisirs	70 000 $	25 000 $
Sous-Total:	**445 000 $**	**140 000 $**
TOTAL DES CHARGES	**4 610 000 $**	**4 350 000 $**

5- Adoption du budget

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le budget 2024 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption du plan triennal d'immobilisations

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter le plan triennal en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 qui sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS	
ACTIVITÉ	**2024**
IMMOBILISATIONS - *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ADMINISTRATION	
Investissements dans les services administratifs	15 000 $
Sous-Total	**15 000 $**
VOIRIE	
Travaux de pavage	50 000 $
Réfection de l'aqueduc	50 000 $
Sous-Total	**100 000 $**
LOISIRS	
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention de jeunes familles (terrains de soccer et parc école Armand-Péloquin)	15 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des ainés (luminaires solaires au parc Armand-Péloquin)	10 000 $
Sous-Total	**25 000 $**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS PRÉVUES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT :	140 000 $

IMMOBILISATIONS	
ACTIVITÉ	**2025**
IMMOBILISATIONS - *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ADMINISTRATION	
Investissements dans les services administratifs	50 000 $
Sous-Total	**50 000 $**
VOIRIE	
Achat d'un tracteur multifonctions	70 000 $
Réfection de l'aqueduc	100 000 $
Réfection du rang Prescott	200 000 $
Sous-Total	**370 000 $**
LOISIRS	
Toit sur la patinoire du chalet Jean-Morin	200 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention de jeunes familles	25 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des ainés	25 000 $
Sous-Total	**50 000 $**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS PRÉVUES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT :	470 000 $

IMMOBILISATIONS	
ACTIVITÉ	**2026**
IMMOBILISATIONS - *Financées à même le budget de fonctionnement*	
ADMINISTRATION	
Acquisition de mobilier urbain et embellissement des espaces publics	75 000 $
Modernisation des infrastructures municipales	100 000 $
Sous-Total	**175 000 $**
VOIRIE	
Garage municipal	200 000 $
Travaux d'entretien des routes municipales	100 000 $
Sous-Total	**300 000 $**
LOISIRS	
Ajout d'infrastructures de loisir favorisant l'attrait/la rétention de jeunes familles	50 000 $
Ajout d'infrastructures de loisir adaptés aux besoins des ainés	50 000 $
Sous-Total	**100 000 $**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS PRÉVUES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT :	575 000 $

7- Projet de règlement #418-23 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2024

M. le conseiller Michel Roy dépose un avis de motion et un projet de règlement s'intitulant : Projet de règlement #418-23 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2024.

PROJET DE RÈGLEMENT 418-23

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR FINANCER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a établi les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes, compensations, tarifs et autres redevances, ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement tient compte des dispositions contenues à la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F2.1 relatives à la possibilité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au prélèvement d'une compensation pour services municipaux à l'égard des immeubles situés sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 6 novembre 2023 ;

ATTENDU que d'après le budget ci-dessus, la municipalité doit prévoir au cours de l'année 2024, aux fins d'administration générale, des dépenses s'élevant à 4 350 000 $;

ATTENDU que l'évaluation imposable s'élève à 385 722 600 $;

ATTENDU que les revenus autres que la taxe foncière s'élèvent à 1 804 230 $;

ATTENDU que pour couvrir la différence entre lesdites dépenses et le revenu non foncier, il est nécessaire de prélever sur les biens imposables de la municipalité les sommes suivantes :

2 545 770 $	sur les biens imposables de la municipalité à titre d'impôt foncier ;
190 000 $	sur les propriétés desservies par le règlement d'aqueduc
20 160 $	sur les propriétés desservies par le règlement des égouts sanitaires ;
267 000 $	sur les propriétés desservies par le règlement des matières résiduelles

EN CONSÉQUENCE,
Il est résolu QUE le règlement numéro 418-23 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXES FONCIÈRES

1.1. Il est par le présent règlement imposé qu'une taxe foncière générale de **0,66 $** par 100$ d'évaluation sera imposée et prélevée sur tous les biens imposables de la municipalité (à l'exception des immeubles agricoles et boisés enregistrés).

1.2. Il est également imposé qu'une une taxe foncière agricole de **0,66$** par 100$ d'évaluation sera imposée et prélevée sur toutes les immeubles agricoles et boisés enregistrés tels qu'identifiés dans le rôle d'évaluation 2024.

1.3. La taxe foncière générale sera présentée en 4 volets distincts sur le compte de taxes 2024, soit :

1) La taxe foncière générale
2) La MRC de Pierre-De Saurel
3) La Sûreté du Québec (police)
4) Le service d'incendie

ARTICLE 2 – COMPENSATIONS, SERVICE PUBLIC D'AQUEDUC

2.1. Il est par le présent règlement imposé une compensation selon un tarif général de base de **120 $** par unité d'occupation desservie par le réseau d'aqueduc tel que décrit par le règlement # 86-72, à laquelle s'ajoute une somme supplémentaire qui sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement # 302-07 (Règlement concernant l'installation de l'aqueduc sur la rue Pierre).

2.2. La taxe de base pour le service public d'aqueduc inclus les frais d'entretien du réseau et donne droit à une consommation annuelle de 10 000 gallons d'eau par unité d'occupation.

Pour toute consommation annuelle excédant 10 000 gallons, une compensation pour la consommation supplémentaire est établie comme suit :

0.95 $ par mille gallons d'eau excédentaire consommée annuellement, jusqu'à concurrence de 50 000 gallons annuellement;

1.00 $ par mille gallons d'eau excédant les 50 000 gallons supplémentaires d'eau consommée annuellement.

2.3. Il est également décrété que la lecture des compteurs est effectuée une fois l'an au début de chaque année et détermine la consommation d'eau réelle pour l'année se terminant à cette date. La lecture sera faite par le citoyen, à la demande de la municipalité à moins d'avis contraire. Si aucune lecture n'est transmise à la municipalité, la dernière lecture réelle sera inscrite en ajoutant **25%**.

ARTICLE 3 – COMPENSATIONS, SERVICE PUBLIC D'ÉGOÛTS

3.1. Il est par le présent règlement imposé qu'une somme de **120 $** par unité d'occupation desservie par le réseau des égouts sanitaires sera imposée et prélevée pour l'entretien du réseau, et qu'une somme supplémentaire sera prélevée sur l'ensemble des propriétés décrétées par le règlement #313-10 et qui participent au financement.

3.2. Il est également imposé qu'une somme supplémentaire de **25 $** par unité d'occupation desservie par le réseau des égouts sanitaires sera imposée et prélevée pour financer les immobilisations nécessaires pour le réseau d'égouts.

ARTICLE 4 – COMPENSATIONS, MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1. Il est par le présent règlement imposé qu'une somme maximale de **215** $ par unité d'évaluation desservie par le ramassage des collectes de matières résiduelle, à être fournie par la MRC de Pierre-De Saurel.

4.2. Tout propriétaire qui souhaite se munir d'un bac supplémentaire pour la collecte des matières résiduelles devra se procurer une étiquette au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Les frais prévus pour les bacs supplémentaires sont les suivants :
120 $ par étiquette utilisée du 1er janvier au 31 décembre 2024

L'étiquette doit être apposée sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées). Tout bac supplémentaire qui ne sera pas muni de cette étiquette ne sera pas ramassé par le service de collectes des matières résiduelles.

ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES, ENTRETIEN DES COURS D'EAU

5.1. Il est par le présent règlement décrété que tout compte provenant de la MRC de Pierre-De Saurel concernant les cours d'eau et approuvé par règlement sera facturé à chaque propriétaire concerné selon la répartition déterminée par résolution du conseil municipal et selon les données de la MRC de Pierre-De Saurel. Celle-ci se fera sous forme de taxe.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

6.1. Il est par le présent règlement décrété que le paiement du compte de taxes sera établi selon l'échéancier suivant :

1er mars 2024 :	Date d'échéance pour le versement unique
	Date d'échéance pour le premier versement
1er juillet 2024 :	Date d'échéance pour le deuxième versement
1er octobre 2024 :	Date d'échéance pour le troisième versement

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1. Il est décrété que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

9- Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 4 décembre 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption des procès-verbaux des 6 et 9 novembre 2023

4- Comptes

5- Déclaration des dons et autres avantages

6- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1768, chemin des Patriotes

7- CPTAQ, demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et d'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 4 130 664

8- CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 813

9- Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska, facturation complémentaire

10- Acquisition de l'église, dépôt d'une offre d'achat

11- Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

12- Travaux au garage municipal (517 rang Sud)

13- Voirie, achat de matériel

14- Contrat de travail, manœuvre de voirie

15- Addenda au contrat de travail du manœuvre aux infrastructures et parcs

16- Renouvellement de contrat de travail, préposée à l'entretien ménager du centre récréatif

17- Embauche, concierge pour le bureau et l'édifice municipal

18- La Traversée centre de crise et de prévention du suicide, appui

19- Souper de Noël du Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel, invitation aux partenaires

20- L'Aventure T, demande de soutien financier

21- Parrainage civique de la Vallée du Richelieu

22- Croix-Rouge canadienne, renouvellement de l'entente

23- Formation des comités, modification

24- Avis de motion, manquements au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

25- Correspondance

26- Varia

27- Période de questions (20 minutes)

28- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que modifié, suite à l'ajout de deux points à l'ordre du jour, soit les points :

23. Formation des comités, modification
24. Avis de motion, manquements au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption des procès-verbaux des 6 et 9 novembre 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter les procès-verbaux des 6 et 9 novembre 2023 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 6 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2023

	Budget 2023	Période	Cumulatif
Administration générale	985 865 $	48 684.92 $	1 010 885.35 $
Sécurité publique	794 970 $	46 083.45 $	782 669.58 $
Voirie et réseau routier	513 450 $	33 015.04 $	447 435.71 $
Hygiène du milieu	417 000 $	8 649.17 $	481 174.92 $
Logement social	4 450 $	- $	3 440.00 $
Urbanisme, développement & logement	79 900 $	104.99 $	36 295.52 $
Loisirs & culture	361 465 $	12 155.32 $	322 489.21 $
Financement	1 007 900 $	- $	917 218.13 $
Immobilisation			
Loisirs	70 000 $	- $	7 559.10 $
Voirie	300 000 $	3 150.10 $	144 617.78 $
Administration	75 000 $	- $	33 263.02 $
Total	**4 610 000 $**	**151 842.99 $**	**4 187 048.32 $**
Cours d'eau	- $	- $	*125 132.41 $*

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2023-105 : BJR Construction inc. – Construction résidentielle

2023-106 : BJR Construction inc. – Construction résidentielle

2023-107 : Frédéric Lambert – Démolition

2023-108 : Stéphane Cormier – Rénovation résidentielle

2023-109 : Bruno St-Jacques – Construction accessoire

5- Déclaration des dons et autres avantages

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2.4 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* prévoit :

QU'il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont le conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi (article 5.2.4.1 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*).

QU'il est interdit à tout membre du conseil d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité (article 5.2.4.2 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*).

QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 5.2.4.2 doit, lorsque sa valeur excède 200$, faire l'objet, dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier-trésorier de la Municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception (article 5.2.4.3 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*).

PAR CONSÉQUENT, la greffière-trésorière de la Municipalité déclare donc qu'aucune déclaration écrite de dons ou autres avantages n'a été déposé par les membres du conseil pour l'année 2023, conformément à l'article 5.2.4.3 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*).

6- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1768, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une transaction immobilière, le requérant a fait produire un certificat de localisation;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation réalisé par Anthony Dubord, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3380 de ses minutes, l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est située à 3,99 mètres (13,09 pieds) de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT que dans la zone Va-1 où est située l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogation mineure, la marge de recul avant minimale applicable à tout bâtiment principal est de 12 mètres (39,37 pieds);

CONSIDÉRANT que l'habitation du requérant a été construite en 1975 et qu'à cette époque, le règlement de construction numéro 90-72 prévoyait une marge de recul avant minimale de 7,62 mètres (25 pieds);

CONSIDÉRANT que l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogation mineure ne bénéficie donc pas de droits acquis;

CONSIDÉRANT la présence d'une ancienne partie de l'assiette du chemin (lot 4 131 196) entre le lot 4 129 551 faisant l'objet de la demande de dérogation mineure et le chemin es Patriotes;

CONSIDÉRANT que l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est située à 9,30 mètres de l'assiette actuelle du chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que si l'ancienne partie de l'assiette du chemin des Patriotes avait été annexée à la propriété faisant l'objet de la demande de dérogation mineure, l'habitation aurait respecté la marge de recul avant minimale de 7,62 mètres (25 pieds) en vigueur lors de la construction;

CONSIDÉRANT que l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogation mineure ne peut être reculée étant donné la présence d'une zone potentiellement exposée aux glissements de terrain le long de la Rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogation mineure a été construite il y a près de 50 ans;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée ne causerait aucun préjudice sérieux aux propriétaires voisins;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1768, chemin des Patriotes et formée par le lot 4 129 551 du Cadastre du Québec visant à réduire la marge de recul avant minimale à 3,99 mètres (13,09 pieds).

Adopté à l'unanimité.

7- CPTAQ, demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et d'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 4 130 664

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal recommande l'acceptation de la demande de M. Steve Trépanier auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'enlèvement de sol arable, sur une partie du lot 4 130 664, d'une superficie approximative de 27,49 hectares.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

QUE la présente demande vise à revaloriser une terre agricole après en avoir extrait le sable;

QUE le projet du demandeur sera donc bénéfique pour l'agriculture;

QUE la présente demande vise à renouveler une autorisation octroyée par la CPTAQ en 2019 (dossier 420413);

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

8- CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 813

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal recommande l'acceptation de la demande de Madame Louise Péloquin Caselli auprès de la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 130 813 afin de séparer l'emplacement résidentiel existant de l'exploitation agricole.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

QUE la présente demande vise à subdiviser le lot 4 130 813, de manière à créer un lot d'une superficie de 0,5 hectare pour l'emplacement résidentiel existant et un autre lot pour les bâtiments agricoles (remise agricole et porcheries,) qui sera vendu à un producteur agricole se trouvant à proximité de l'emplacement visé par la demande;

QUE le projet visé permettrait à la demanderesse de conserver sa résidence qu'elle habite depuis plus de 40 ans et à la Ferme Caselli S.E.N.C. de vendre ses installations porcines à un autre producteur agricole, qui continuerait la production porcine;

QUE la présente demande n'aura pas pour effet pas ajouter une nouvelle utilisation autre qu'agricole, ni de modifier les usages actuels de l'emplacement visé par la demande;

QUE la présente demande n'aura pas pour effet de créer de préjudice pour l'agriculture;

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

9- Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska, facturation complémentaire

CONSIDÉRANT QUE la 8. Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) a reçu une facture de la part de la Ville de Sorel-Tracy pour couvrir les immobilisations 2022;

CONSIDÉRANT QUE la RIARY n'a pas les fonds nécessaires pour couvrir les factures;

CONSIDÉRANT QUE la RIARY doit refacturer chaque municipalité pour couvrir les frais des factures # 3FD000634 au montant 152 373.49$;

CONSIDÉRANT QUE la RIARY juge à propos de mettre à jour les montants dus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil accepte la facturation complémentaire telle que répartie pour chaque municipalité par la RIARY, au montant de 37 806.23$, payable avant le 31 décembre 2023;

QUE ce montant soit pris à même le surplus cumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité.

10- Acquisition de l'église, dépôt d'une offre d'achat

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel a reçu l'approbation afin de poursuivre ses démarches pour céder l'église de Sainte-Victoire à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaitent que la municipalité se porte acquéreuse de l'immeuble situé au 519 rang Sud, advenant un rapport d'inspection satisfaisant par la firme Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. tel que réalisé en novembre dernier;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la directrice générale soit autorisée à signer une entente de partage des lieux avec la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel afin de débuter le projet de Salon des ainés, tel que prévu dans le projet approuvé et financé par le Programme Nouveaux Horizons pour les Ainés du Gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel prévoie une autre entente de partage des lieux avec la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel dans l'éventualité d'une acquisition de l'immeuble par la Municipalité, et que la directrice générale et le maire soient autorisés à signer ladite entente;

QUE la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches et engager les honoraires professionnels nécessaires afin de déposer une offre d'achat pour l'immeuble situé au 519 rang Sud, conditionnellement aux résultats de l'inspection réalisée par la firme Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. en novembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

11- Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention des infrastructures municipales date de 2015 et ne reflète donc plus la réalité et l'état actuel des conduites d'eau potable, d'égouts de des chaussées de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un plan d'intervention à jour est nécessaire afin d'obtenir différentes aides financières pour le renouvellement des infrastructures de la municipalité;

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de Avizo Experts-Conseils pour la réalisation d'un plan d'intervention à jour pour les conduites d'eau potable, les égouts et les chaussées de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, pour un montant de 12 000.00$ plus taxes et frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

12- Travaux au garage municipal (517 rang Sud)

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité accepte la soumission de l'entreprise Alékère Entrepreneur Général inc. pour effectuer des travaux nécessaires au garage municipal, situé au 517 rang Sud, pour un montant de 8 825.00 $ plus taxes;

QUE les travaux admissibles soient financés à même l'enveloppe du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adopté à l'unanimité.

13- Voirie, achat de matériel

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser le responsable des travaux publics à procéder à l'achat de matériel de voirie, selon la liste établie en annexe de la présente résolution, pour un montant maximal de 2 000.00 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

14- Contrat de travail, manœuvre de voirie

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil adopte le contrat de travail du manœuvre de voirie, selon les conditions prévues en annexe de la présente résolution.

M. Réjean Champagne demande le vote :

Pour : M. le conseiller Martin Cournoyer

M. le conseiller François Cournoyer

Mme la conseillère Pascale Poulin

M. le conseiller Michel Roy

Contre : M. le conseiller Réjean Champagne

Mme la conseillère Catherine Faucher

Adopté à la majorité.

Le maire exerce son droit de véto le 5 décembre 2023 à 10h15.

15- Addenda au contrat de travail du manœuvre aux infrastructures et parcs

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil adopte l'addenda au contrat de travail du manœuvre aux infrastructures et parcs tel que présenté en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

16- Renouvellement de contrat de travail, préposée à l'entretien ménager du centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE les termes du contrat de travail de la préposée à l'entretien ménager du centre récréatif arrivent à échéance au 31 décembre 2023;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE renouveler le contrat de travail de la préposée à l'entretien ménager du centre récréatif, selon les conditions prévues au contrat en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

17- Embauche, concierge pour le bureau et l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE la concierge pour le bureau et l'édifice municipal ne souhaite pas renouveler son contrat pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 3.1 du Règlement #370-18 établissant la politique d'embauche, un affichage a été réalisé à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Lavallée s'est montré intéressé à occuper ce poste;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Adopté à l'unanimité.

De procéder à l'embauche de M. Alain Lavallée au poste de concierge pour le bureau et l'édifice municipal, selon les conditions prévues au contrat en annexe de la présente résolution.

18- La Traversée centre de crise et de prévention du suicide, appui

CONSIDÉRANT QUE La Traversée, incorporée depuis novembre 2000, est une ressource importante dans la MRC Pierre-De Saurel et possède l'expertise nécessaire pour joindre opération d'un service d'intervention par clavardage et texto en prévention du suicide;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre des services et des activités de prévention, d'intervention et de postvention à l'ensemble de la population des 12 villes et municipalités de la région de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QU'il est important de souligner que tous les services offerts sont confidentiels, gratuits et offerts dans le respect des individus;

CONSIDÉRANT QUE l'association québécoise de prévention du suicide (AQPS) lance un appel d'intérêt pour opérer un service d'intervention par clavardage et texto en prévention du suicide pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce projet est d'améliorer les services avec une stratégique numérique en prévention du suicide par l'utilisation de nouvelles technologies pour le Québec. Cette stratégie a comme visée le développement d'interventions en ligne et l'utilisation de technologies permettant d'informer à propos du suicide, de repérer les personnes suicidaires, d'offrir de l'aide aux personnes suicidaires qui répondent moins bien aux ressources traditionnelles et d'augmenter la visibilité de certaines ressources;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra la création de plus de 12 emplois pour des intervenants ayant complété ou en voie de compléter un programme de formation dans le domaine de l'intervention psychosociale d'un établissement collégial ou universitaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie La Traversée dans son appel de projet « opération d'un service d'intervention par clavardage et texto en prévention du suicide ».

QUE les membres du Conseil reconnaissent que ce projet implanté au sein de La Traversée centre de crise et de prévention du suicide pourra être très bénéfique pour toute la population de la MRC Pierre-De Saurel et de la population du Québec.

Adopté à l'unanimité

19- Souper de Noël du Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel, invitation aux partenaires

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel assure l'inscription et les frais pour les membres du conseil qui souhaitent participer au souper de Noël du Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel, pour un montant de 15.00$ par personne.

Adopté à l'unanimité.

20- L'Aventure T, demande de soutien financier

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel apporte un appui financier pour permettre aux élèves de l'école Sainte-Victoire de vivre une expérience enrichissante dans le cadre de l'Aventure T 2023-2024. La contribution de la municipalité, permettant de défrayer une partie des coûts pour les ateliers préparatoires offert par un animateur/médiateur professionnel aux élèves, est fixée à 382 $.

Adopté à l'unanimité.

21- Parrainage civique de la Vallée du Richelieu

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel apporte un appui financier à l'organisme Parrainage civique de la Vallée du Richelieu, qui favorise l'inclusion et l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, pour un montant de 200.00$.

Adopté à l'unanimité.

22- Croix-Rouge canadienne, renouvellement de l'entente

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel renouvelle son entente avec la Croix-Rouge canadienne, au montant de 508.40 $ pour l'année 2024 (soit 0.20 $ par habitant).

QUE le maire, M. Michel Aucoin et la directrice générale, Mme Stéphanie Dumont, soient autorisés à signer cette entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

23- Formation des comités, modification

ATTENDU l'importance de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska et de son rôle pour la santé publique en matière de distribution de l'eau potable, notamment pour les citoyens de la Municipalité;

ATTENDU les difficultés éprouvées par la Municipalité dans les derniers mois en relation avec le bon fonctionnement des équipements et infrastructures qui sont situés sur le territoire;

ATTENDU l'importance des responsabilités en matière de distribution de l'eau potable de la RIARY et que les intérêts de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel puissent être mis de l'avant au sein du comité, conformément aux dispositions prévues à l'entente conclue entre les parties;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de mieux protéger ses citoyens en relation avec la gestion des infrastructures de distribution de l'eau potable;

ATTENDU l'importance pour le conseil de soutenir l'excellent travail de la directrice générale;

ATTENDU que le délégué de la Municipalité et son substitut au conseil d'administration de la RIARY doivent agir comme mandataires du conseil municipal;

ATTENDU que le conseil municipal n'est pas satisfait de la bonne exécution du travail effectué dans la dernière année;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE la présente résolution abroge la résolution #255-23 portant sur la formation des comités 2024, concernant le représentant à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska et son substitut;

QUE le délégué de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel au conseil d'administration de la RIARY soit le conseiller municipal Michel Roy;

QUE le conseiller municipal François Cournoyer agisse comme délégué substitut quand le conseiller municipal Michel Roy est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

Adopté à l'unanimité.

Le maire exerce son droit de véto le 5 décembre 2023 à 8h55.

24- Avis de motion, manquements au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU la gestion exercée dans le dossier de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska, l'incapacité de réagir et l'inertie face à la situation, de septembre à novembre de l'année 2023, à la remise en doute la compétence de la directrice générale de la municipalité et des décisions du conseil alors que ce n'était pas à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel de gérer ce dossier;

ATTENDU les actes répréhensibles d'ingérence et d'abus de pouvoir au sujet du dossier de la réalisation d'une entrée d'eau qui se situe sur le rang St-Joseph, et pour la fuite d'eau du chemin des Patriotes;

ATTENDU [qu'il a contrevenu aux recommandations d'un procureur externe dans le cadre d'une affaire en cours de la Municipalité], en remettant ainsi en cause la véracité et les droits fondamentaux de la Municipalité,

PAR CONSÉQUENT, moi, Martin Cournoyer, conseiller municipal poste 4, suite à ces énoncés qui ne concordent pas avec le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, je dépose un vote de blâme contre le maire en vertu du code municipal.

Le document est déposé séance tenante et le dépôt a été approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

25- Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

1) CPTAQ, Dossier 420413 – Rappel des conditions liés à l'avis d'acceptation

2) CPTAQ, Dossier 443300 – Accusé de réception

3) CPTAQ, Dossier 443266 – Accusé de réception

4) CPTAQ, Dossier 440974 – Décision en rectification et révision

5) MRC de Pierre-De Saurel, nomination au comité consultatif agricole (CCA)

6) MRC de Pierre-De Saurel – Transmission de règlements de la MRC

7) Règlement 370-23 modifiant le règlement numéro 362-23 répartissant les quotes-parts 2023 de la partie 1 du budget entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel

8) Règlement 371-23 fixant la date de vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes au troisième mardi de juin (abrogation du règlement numéro 366-23)

9) Transplant Québec, Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023, Remerciements

10) Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, remerciements pour l'appui à la campagne de financement

26- Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

27- Période de questions

Une période de questions est tenue.
Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

28- Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.

Bénévolat
Plaisirs d'Hiver

La municipalité de Sainte-Victoire de Sorel est à la recherche de bénévoles pour le Plaisir d'hiver 2024

17 février 2024

Si vous êtes intéressé à nous aider la journée même, veuillez communiquer avec

Bianka Provençal, technicienne en Loisir

450-782-3111 poste 228 ou par courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à20h.
Les dimanches de 10h à 11h30.

La bibliothèque sera fermée pour le congé de l'Action de Grâces les 8 et 9 octobre prochain.

Nicole Martel, responsable

Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS

453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1G9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471
www.cevimecbtf.com

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

CAMPING RIMBO

Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

GIMATECH
ÉLECTRIQUE INC.

HORAIRE DES PATINOIRES

Lundi au jeudi	17H30 à 20H30
Vendredi	17H30 à 21H30*
Samedi	13H00 à 21H30*
Dimanche	13H00 à 21H00

**Les journées pédagogiques, les patinoires seront ouvertes selon l'horaire du samedi.*

**Du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024, elles seront ouvertes selon l'horaire du samedi.*

**Les dimanches 24 et 31 décembre 2023, les patinoires fermeront à 17h00.*

**Les lundis 25 décembre 2023 et 1er janvier 2024, les patinoires seront fermées.*

Priorité au hockey : **lundi (soir), jeudi (soir), dimanche (soir)**
Chalet Pierre-Arpin

Priorité au patin libre : **lundi (soir), jeudi (soir), dimanche (soir)**
Chalet Jean-Morin

Un surveillant sera présent en tout temps lors de l'ouverture des patinoires.

** Si aucun patineur n'est présent à 21h la patinoire sera fermée.*

Vous pouvez téléphoner aux chalets des patinoires pour connaître l'état de la glace. En cas de fermeture de celles-ci, un message sur notre page Facebook (Patinoires-Ste-Victoires) sera publié.

CHALET JEAN-MORIN 450-855-8321 ET CHALET PIERRE-ARPIN 450-782-3307.

Bianka Provençal, technicienne en loisir
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
(450) 782-3111 poste 228

DE RETOUR!

DE RETOUR!

OPÉRATION NEZ ROUGE SOREL-TRACY

DE RETOUR!

DE RETOUR!

OPÉRATION NEZ ROUGE
Sorel-Tracy
450-746-1611

Soirées d'opération

DÉCEMBRE 2023

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

En opération!

AAM

Acier Armature Montérégie

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

LE RE-PAIRS

Décembre 2023

Heure d'ouverture

Heure régulière :

Jeudi	vendredi	Samedi
18h-21h	18h-22h	13h-22h

Heure temps des fêtes :

15 h-21h

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 Libre	2 Film Harry Potter
3	4	5	6	7 Libre	8 Libre	9 Film Harry Potter
10	11	12	13	14 Libre	15 Soirée jeux de société	16 Film Harry Potter
17	18	19	20	21 Libre	22 Libre	23 Film Harry Potter
24 **Fermé**	25 **Fermé**	26 **Fermé**	27 Souper Raclette	28 Patin	29 Feu d'extérieur + guimauve	30 Film Harry Potter
31 **Fermé**						

LE RE-PAIRS

Janvier 2024

Heure régulière :

Jeudi	vendredi	samedi
18h-21h	18h-22h	13h-22h

Heure temps des fêtes :

15h-21h

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3 Cinéma	4 Guerre des tuques	5 Film de Noël	6 Hockey/Glisser
7	8	9	10	11 Libre	12 Tournois NHL	13 Libre
14	15	16	17	18 Libre	19 Jeux de société	20 Soirée film
21	22	23	24	25 Libre	26 Hockey/Patin	27 Libre
28	29	30	31			

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

450 746 7000

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Asphalte Expert

Yonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

Bonjour,

Nous voilà déjà arrivés à la période des fêtes. Nos activités cesseront le 20 décembre 2023 avec le dernier repas mensuel suivi d'un après-midi de bingo. Au menu poulet B.B.Q. Le coût du billet est de 9.00$ pour les membres et de 11.00$ pour les non-membres. Vous êtes tous invités. Pour participer au dîner, vous devez donner votre nom à Nicole Théroux avant le 15 décembre au numéro de téléphone 450-908-2203.

Au nom du conseil et en mon nom personnel, nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes remplies de joie et d'amour

Denis Hébert

Président

CALENDRIER COLLECTES 2024

JANVIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2024

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2024

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

2024

JUILLET 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

LÉGENDE DES COLLECTES

- Bac à déchets
- Bac de matières organiques
- Bac de matières recyclables
- Encombrants
- Sapin de Noël
- Branches *(attachées en paquets)*
- Résidus verts *(déposés dans des sacs en papier ou en plastique orange ou transparent)*

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2024
19h30, édifice municipal

Janvier :	**lundi le 15 janvier**
Février :	**lundi le 5 février**
Mars :	**lundi le 4 mars**
Avril :	**lundi le 8 avril**
Mai :	**lundi le 6 mai**
Juin :	**lundi le 3 juin**
Juillet :	**lundi le 8 juillet**
Août :	**lundi le 12 août**
Septembre :	**lundi le 9 septembre**
Octobre :	**lundi le 7 octobre**
Novembre :	**lundi le 4 novembre**
Décembre :	**lundi le 2 décembre**

LE PHARE DES AÎNÉS
TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS de la MRC de Pierre-De Saurel

Bonjour chers aînés et amis des aînés,

N'oubliez pas que Kim Pelletier, Travailleuse de milieu pour aînés est présente de façon mensuelle dans votre municipalité. Sa présence est à chaque 3e mercredi du mois de 13h30 à 15h30, au: 517, rang Sud.

Voici les prochaines dates à retenir:

20 décembre 2023 - 17 janvier 2024
21 février 2024 - 20 mars 2024

Le service est gratuit et confidentiel.

Réseau Accorderie Pierre-De Saurel

Nous tenons à vous présenter ce beau projet basé sur l'entraide et l'échange entre citoyens(nes). Pour plus d'informations, consultez l'image ci-jointe ou contactez Cassiopée Benjamin au 450-954-2763.

Nous vous souhaitons un très joyeux temps des fêtes, que l'esprit de noël vous remplisse le cœur de joie et de bonheur!

Kim Pelletier : 450-880-7017
Francine Laplante : 450-881-7017
Travailleuses de milieu pour les aînés

DELISLE-DELISLE, AVOCAT
Me Conrad Delisle

3205-323-B, boul. Clairevue,

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

conrad@delisleetdelisle.com

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

Pistes de ski de fond

Plusieurs départs différents qui s'étendent sur plus de 20km.
3 boucles différentes avec plusieurs niveaux , débutant à intermédiaire

Consulter le lien suivant pour connaitre l'état des pistes:
https://www.tourismeregionsoreltracy.com/fr/visiter/piste-de-ski-de-fond-sorel-tracy/

Télécharger l'application AVANZA MAP via Play Store ou App Store et scanner le code QR CI-DESSOUS, afin de consulter la carte des sentiers et d'avoir votre position en temps réel sur les pistes.

Avenza Maps

Information: bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
Téléphone: 450-782-3111 poste 228

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 6h à 21h
Samedi et dimanche : de 7h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier
De l'énergie à revendre!

SAQ AGENCE

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant au (450) 464-5325 ou par courriel à info@pcvr.ca

Site web : www.pcvr.ca

-30-

Isabelle Goulet

Conseillère

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

(450) 464-5325

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Qu’est-ce qu’un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l’ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L’engagement auprès d’un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l’étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l’évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c’est le membre de la famille, l’ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d’autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l’Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d’heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n’a pas d’âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n’influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu’elle réside dans son propre domicile, qu’elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l’engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L’Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin
Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy
450 730-0880

Association aidants naturels Bas-Richelieu

POUR ÊTRE ENTENDU ET FAIRE BOUGER LES CHOSES, JOINS-TOI AU :

CONSEIL JEUNESSE INTERCULTUREL!

Exprime-toi!
Participe et contribue!
Mobilise ton entourage!

Communique avec nous maintenant!

Sarah
579 369-1304

Félicien
450 743-1441

Pour les 14-25 ans issus de l'immigration ou natifs de la MRC de Pierre-De Saurel.

Avec la participation financière de :

Québec

L'Orienthèque
CENTRE D'ORIENTATION ET SERVICES D'INTÉGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

CJE
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PIERRE-DE SAUREL

RÉCOLTES OUBLIÉES

À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
1/3 aux cueilleurs
1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139

Récoltes oubliées

MERCI BEAUCOUP !

Bonjour

Dans notre message de novembre on faisait un rappel des débuts de notre église paroissiale, construction et réparations majeures subséquentes. Aujourd'hui on voudrait rendre hommage à ces curés bâtisseurs (espèce de plus en plus rare), qui, en collaboration avec nos paroissiens, ont rendu possible la conservation de ce patrimoine dont nous avons raison d'être fiers. Bravo et merci aux anciens qui ont su maintenir notre église en Très bon état. Merci aussi à Benoit Côté, notre conseiller pour le transfert à la municipalité et pour toutes ces années passées au service de notre communauté et si apprécié de tous.

Pour ce qui concerne cet état de conservation des lieux, il ne faudrait pas oublier ces bedeaux et sacristains qui se sont engagés à cette tâche (Frédéric Bourassa, Roland Cournoyer, Maurice Dessurault, Gilles Dallaire), pour ne citer que ces derniers vu leur implication, et ce, sur plusieurs années.

Un merci particulier, à titre posthume, à Florence Jacob pour son implication de plus de trente ans au service de notre communauté, et, ce, bénévolement.

Merci à tous nos bénévoles et généreux donateurs. Merci à France pour sa participation active à nos offices ainsi qu'à nos secrétaires bénévoles (particulièrement Claudine pour ses trente et quelques années de dévouement).

Le bureau de la Fabrique sera fermé pour la période des fêtes du 26 décembre au 8 janvier, toutefois, durant cette période, une personne sera présente lors des célébrations et en tout temps, on prendra connaissance de vos messages, soit par téléphone ou par courrier.

Puisque le rapport d'inspection de l'église par la Firme Nadeau, Blondin et Dory ne sera pas disponible avant la fin décembre. Dans l'immédiat, au lieu de procéder à la cession de l'église à la municipalité, nous verrons avec nos élus municipaux, une solution de partage des lieux afin de ne pas perdre certaines subventions pour l'aménagement du local.

Merci à notre population de supporter le conseil municipal dans cette démarche, vos commentaires et suggestions seront grandement appréciés.

Joyeux Noël à tous

Le conseil de Fabrique

Par : André Breton

Usinage Deux Rives Inc.

FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER
POUR NOTRE MUNICIPALITÉ

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

1-855- 472-5700

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI
10h00 – 12h00
13h00 – 17h00

SAMEDI ET DIMANCHE
Fermé

TRANSPORT

PIERCO

Ste-Victoire

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

BMR | Agiska Coopérative

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

L'ATELIER DE PEINTURE
Patrick Mathieu
Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne
450 422-0942
atelierpmathieu@gmail.com

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*24 décembre*	*10h30*
Dimanche	*24 décembre (veille de Noël)*	*19h30*
Dimanche	*7 janvier*	*10h30*
Dimanche	*21 janvier*	*10h30*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-855-8321
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127